



# SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion  
de l'Eau et de l'Assainissement  
de Guadeloupe

# COMMUNIQUÉ

## 21/09/2023

### INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU LE MOULE ET PETIT-CANAL

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers des communes :

**LE MOULE zone(s) de :** Bourg du Moule, Petite Guinée, Levasseur, Rue Général de Gaulle, Cité Cadenet, LemercierGuénette, L'Autre-Bord, La Morelière, Les Alizés, Monthal, Morel, Portland, Résidence les Alizés, Sergent, Vieux Moulin, Alleaume, Couronne Conchou, Desprez, Gouyer, La Morelière, Les Roucoux, Porte d'enfer, Rés. Les Barbadines, Rés. Madras, Salmon, Vieux-Moulin Damencourt, Duthau, Hauteur de Néron, L'Oranger, La Baie, La Croix, La Rosette, Néron, Route de l'Anglais, Sainte-Marguerite, Sommabert. La houssaie, Creully La Roche, Bacquié, Lafontaine, lot. La palma, Lot. le Grand Bleu, Lot. Champs Grillé 1, Lot. Champs Grillé 2, Lot. Champs Grillé 3, Sergent, Rocado, Zone Lauréal, Levasseur, Bonan, Zone Audoin, Eau Blanche, Gardel, Zévallos, Route de la Clinique, Chemin de Porte d'Enfer, Port-Land, Boisvin, Letaye.

**PETIT-CANAL zone(s) de :** Pavillon, Vérépla 1 et 2, Desvarieux, La Plante, Durival, Méthuvier

**Que conformément à la demande de l'ARS formulée ce jeudi 21 septembre 2023, l'eau est interdite à la consommation en raison de la détection de bactéries coliformes en sortie de l'unité de traitement d'eau de Desvarieux.**

**Par conséquent, les abonnés concernés ne doivent pas consommer l'eau pour la boisson, la préparation des aliments, et le brossage des dents et ce, jusqu'à la levée par l'ARS de cette interdiction de consommer l'eau.**

Le SMGEAG a procédé ce jour à un recontrôle, les équipes du SMGEAG poursuivent leurs investigations, interventions et recontrôles nécessaires en vue d'un retour à la normale dans les plus brefs délais.

Le SMGEAG informera ses abonnés de l'évolution de la situation et s'excuse pour la gêne occasionnée.